École Française Internationale
BP 9982 – Djeddah 21423
Arabie Saoudite
Tel : (966) 12 511 2200
Mel : direction.djeddah@mlfmonde.org

Personnels détachés (titulaires de l'Education Nationale française)
Conditions de recrutement, d'accueil et de vie à Djeddah

1- Le pays :

L'Arabie Saoudite est un pays comptant 33 millions d'habitants, dont près de 11 millions de travailleurs étrangers. Elle est 4 fois plus grande que la France. Telle que nous la connaissons aujourd'hui, c'est une monarchie dynastique, née officiellement en 1932, suite à l'unification, par Abdelaziz Al Saoud, des différentes tribus qui occupaient alors la péninsule.
A Djeddah, le climat est chaud toute l'année, avec une période plus humide en automne et une période plus douce en hiver. La pluie reste un phénomène exceptionnel.
Il est possible de se baigner en Mer Rouge en toute saison.
Hormis l'arabe, langue nationale, l'anglais est pratiqué partout en ville.

2- L'Ecole Française Internationale de Djeddah :

- Superficie de 20 000 m2 – locaux inaugurés en 2021, situés dans le quartier d'Obhur
- Élèves : 1000 élèves de la TPS aux terminales – 45 divisions.
- Conditions d'enseignement : effectif moyen de 23/24 élèves par classe – double niveau très rare– 1 ASSEM par classe en maternelle – uniquement de l'enseignement direct même lorsque les effectifs sont réduits (options ou filières) – au secondaire, services sur collège et lycée - très bonnes conditions matérielles (notamment en informatique avec 1 vidéoprojecteur par salle et un équipement général conséquent).
- Personnels : 110 personnels dont 25 titulaires détachés et 90 enseignants.
- Rythme scolaire : le calendrier est consultable sur le site et s'inspire des rythmes en métropole tout en tenant compte de certaines attentes locales.
- Etablissement partenaire de la Mission Laïque Française et administré par un Conseil de gestion parentale (7 membres et 3 suppléants).

3- Le contrat et le cadre de rémunération :

- Contrat de droit local, validé par les services centraux de la MLF et offrant toutes les garanties : détachement du MENESR, suivi de carrière, retraite, MGEN-SEM, etc.
- Aucun impôt sur l'ensemble du revenu
- Traitement : traitement brut France + indemnité d'expatriation (voir plus loin) + indemnité de transport (1200 euros annuels) + indemnité de logement (environ 3400 euros annuels pour un agent vivant seul ; 5500 euros pour un couple ou une famille) + ISOE / ISAE (équivalent).
  L'indemnité d'expatriation ne dépend pas de l'échelon. Elle est calculée sur la base du groupe 5 de l'ISVL Arabie Saoudite. A titre d'exemple, en 2023/2024, elle s'élève à <u>31 044 euros annuels.</u>
  A ces avantages versés à tous, s'ajoutent éventuellement HSE, HSA, indemnités de PP et SFT.
  40% des rémunérations sont versées sur un compte en France ; le reste est perçu localement.
- Gratuité de la scolarité des enfants (à l'exception des frais d'examens).

4- Les conditions de vie, la santé, la sécurité :

<u>Logement</u> : Le marché est relativement fluide et propose une gamme de loyers très large (les prix correspondent à ceux d'une ville de province en France).
Il est possible de se loger en compounds (villages réservés aux expatriés), qui offrent davantage de confort, mais sont plus onéreux.

École Française Internationale
BP 9982 – Djeddah 21423
Arabie Saoudite
Tel : (966) 12 511 2200
Mel : direction.djeddah@mlfmonde.org

Le panier de la ménagère : les supermarchés locaux ont des horaires d'ouverture très larges et proposent pratiquement tous les produits. Les prix sont en général assez proches de ceux pratiqués en France.
Santé et sécurité **:** toutes les spécialités médicales sont représentées à Djeddah et les hôpitaux ou cliniques sont nombreux. Il y a quelques médecins français et francophones. Les consultations sont en revanche plus chères qu'en France.
La présence policière ou militaire est importante en ville. Il est possible de circuler dans le pays.
Transports : il n'y a pas de transports en commun, mais les taxis sont nombreux.
L'aéroport de Djeddah est très important et permet de se rendre quotidiennement partout dans le monde (un vol direct pour Paris ; de nombreux vols avec escales pour Paris et les grandes métropoles françaises, par Saudia, Lufthansa, British airways, Turkish airlines, Egyptair, etc.).
La condition des femmes expatriées : elles peuvent se déplacer librement et sont maintenant autorisées à conduire. Sur le plan vestimentaire, l'abaya n'est plus obligatoire mais reste omniprésente dans la sphère publique (pas de couleur imposée). Une tenue décente est toutefois exigée. Elles n'ont pas d'obligation de se couvrir les cheveux.
L'établissement favorise, autant que faire se peut, l'emploi du conjoint, sous réserve qu'il remplisse les conditions nécessaires étudiées en commission de recrutement.
Présence française : environ 2500 ressortissants français sont répertoriés à Djeddah (et région). Sont présents un Consulat général, une antenne du Service de Coopération et d'Action Culturelle et une Alliance française.

5- La procédure de recrutement :

Toute candidature (dossier complet) doit être adressée à la Mission Laïque Française (mlfmonde.org). Compte tenu de son statut de partenaire, une candidature pour l'École Française Internationale de Djeddah n'est pas comptabilisée dans les 5 vœux autorisés.

L'école est disposée à fournir tout renseignement complémentaire au potentiel futur candidat :

- Pour joindre le Proviseur : direction.djeddah@mlfmonde.org
- Pour joindre un professeur : Mme Scherrer (florence.scherrer@lyceefrancaisdjeddah.com) – M. Abi Aad (boulos.abiaad@lyceefrancaisdjeddah.com)

Une fois les candidatures parues sur le site de la MLF, leur classement et la prise de contact avec les candidats sont ensuite assurés directement par l'établissement.

Dès l'acceptation réciproque candidat / établissement, s'enchaînent chronologiquement, signature du contrat, demande de détachement, établissement d'un passeport de service puis formalités de visa, le tout en lien avec les services centraux de la MLF.

6- Les formalités d'arrivée en poste :

Le titre de transport pour l'arrivée en poste est pris totalement en charge par l'établissement (agent et membres de la famille). Les frais de visas sont également remboursés, ainsi qu'un petit fret aérien, si nécessaire.
L'école fournit un logement ainsi qu'un véhicule de location durant les quinze premiers jours. Elle assiste ensuite les agents dans la recherche de logement et dans toutes les formalités administratives locales.

NB : toutes ces informations ne sont pas contractuelles et sont données à titre indicatif.

(Mise à jour le 6 novembre 2023)